



Conseil économique et social

Distr. générale
26 juin 2012
Français
Original : anglais

Session de fond de 2012

New York, 2-27 juillet 2012

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

Débat de haut niveau : Forum pour la coopération en matière de développement

Lettre datée du 21 juin 2012, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Colloque de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement, tenu à Brisbane (Australie) les 14 et 15 mai 2012, sur le thème « Construire un avenir durable – Partenaires de la coopération pour le développement » (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document du Conseil économique et social, au titre du point 2 b) de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Gary **Quinlan**

* E/2012/100.



**Annexe à la lettre datée du 21 juin 2012, adressée
au Président du Conseil économique et social
par le Représentant permanent de l'Australie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport du Colloque de haut niveau du Forum
pour la coopération en matière de développement,
tenu à Brisbane (Australie) les 14 et 15 mai 2012**

**« Construire un avenir durable
– Partenaires de la coopération pour le développement »**

I. Introduction

1. Dans le document final du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée générale a prié le Conseil économique et social de tenir tous les deux ans, au plus haut niveau, un Forum pour la coopération en matière de développement afin d'examiner les tendances de cette coopération, notamment en ce qui concerne les stratégies, les politiques et les moyens de financement, de favoriser une amélioration de la cohérence des activités de développement des différents partenaires et de renforcer les liens entre les activités normatives et opérationnelles de l'Organisation.

2. Le Forum vise à promouvoir et améliorer la coopération internationale en matière de développement pour progresser sur la voie des objectifs de développement convenus sur le plan international, dont ceux du Millénaire. Il sert de cadre de dialogue aux différents acteurs du développement pour débattre des politiques, indiquer la voie à suivre et formuler des recommandations.

3. Le troisième Forum de haut niveau pour la coopération en matière de développement se tiendra à New York les 5 et 6 juillet 2012. Afin de faciliter le dialogue entre les pays et les acteurs de la coopération pour le développement, plusieurs États Membres et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU ont aidé à organiser des colloques de haut niveau en 2011 et en 2012. Le plus récent des trois colloques de haut niveau tenus dans le cadre des préparatifs du forum de 2012 a eu lieu en Australie. Le premier, tenu au Mali en mai 2011, a examiné les moyens de faire en sorte que l'aide au développement produise des résultats. Le deuxième colloque, tenu au Luxembourg en octobre 2011, visait à recenser les meilleurs moyens d'optimiser l'impact de l'aide en mobilisant d'autres sources de financement du développement.

II. Colloque de haut niveau de l'Australie

4. Le Colloque de haut niveau de l'Australie s'est tenu un mois avant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), avec pour toile de fond la crise économique et financière mondiale. Le Colloque, qui avait pour thème « Construire un avenir durable – Partenaires de la coopération pour le développement », visait essentiellement à examiner le lien entre la coopération pour le développement et le développement durable.

5. Bien que le Sommet Planète Terre, tenu à Rio de Janeiro en 1992, ait souligné la nécessité d'assurer un développement économiquement, socialement et écologiquement durable, 20 ans plus tard, cette aspiration doit encore se matérialiser. Pour avancer sur la voie d'un développement durable, il faut repenser les modèles de développement. La coopération pour le développement jouera un rôle important en aidant les pays en développement à faire face à ce changement d'orientation. Les implications du développement durable pour les stratégies et les méthodes à adopter en matière de coopération pour le développement, et pour les institutions concernées, doivent être mieux comprises et se traduire par des mesures concrètes.

6. Le Colloque a réuni un large éventail d'acteurs – hauts dirigeants, membres de parlements nationaux et représentants d'organisations multilatérales, d'organisations de la société civile et du secteur privé – qui ont réfléchi, à la lumière des enseignements tirés de l'expérience, à la manière dont la coopération pour le développement pourrait contribuer à un développement durable. Ils ont recensé les possibilités de consolider les progrès accomplis et les défis à relever. La place à accorder au développement durable dans le programme d'action des Nations Unies pour le développement au-delà de 2015 a beaucoup retenu l'attention dans ces échanges de vues francs et animés, qui se sont déroulés selon la règle de confidentialité de Chatham House.

7. Les recommandations issues du Colloque formeront la base des débats au Forum de 2012. Les principales conclusions seront également examinées lors des réunions prévues en marge de la Conférence Rio +20.

III. Messages clefs dégagés du Colloque de haut niveau de l'Australie

A. Le développement durable ne peut plus attendre – nous avons atteint un point critique sur les plans environnemental et social

« Il n'est plus à démontrer que, sous sa forme actuelle, le modèle de développement n'est pas viable – il menace l'écologie, il contribue à la pauvreté et il accroît les inégalités. »

- La priorité immédiate est de mobiliser des investissements à l'échelle mondiale en faveur du développement durable, dans des domaines prioritaires tels que l'efficacité énergétique, l'infrastructure, l'agriculture, la construction, la protection des forêts et les modes de production et de consommation.
- La mondialisation rapide a renforcé les liens de dépendance mutuelle, ce qui a exacerbé les problèmes régionaux et transfrontières. La coopération pour le développement durable est nécessaire à tous les niveaux – mondial, régional et national.

B. La réalisation du développement durable prend du temps; les partenaires doivent faire le bilan de l'expérience

« Pour obtenir des résultats durables en matière de développement, il est essentiel de se placer dans une perspective à long terme. »

- Dans une conjoncture économique difficile, l'aide doit être prévisible sur le long terme. Lorsque les pays donateurs bénéficient de l'appui des deux parties

en faveur de la coopération pour le développement, cela peut assurer la prévisibilité de l'aide au-delà du cycle politique.

- Moyennant un solide cadre réglementaire, l'aide peut jouer un rôle de catalyseur. Il importe de continuer à réfléchir aux domaines dans lesquels l'aide peut aider à mobiliser d'autres ressources.
- Les activités doivent être modulables et financées sur le long terme.
- Il importe de trouver le juste milieu entre les résultats à court terme et les objectifs à long terme, et de veiller à ce que ceux-ci soient pris en compte dans les plans de développement nationaux.
- Chaque pays a des vulnérabilités et des besoins particuliers. L'action menée en faveur du développement durable doit être adaptée à la situation locale.
- Le Forum pour la coopération en matière de développement peut aider à mettre en commun et diffuser l'information, à analyser les leçons du passé et à tirer parti des succès enregistrés.

C. La coopération pour le développement joue un rôle important dans le développement durable

« Prévisibilité, transparence et engagement à long terme sont des conditions importantes pour mettre les pays bénéficiaires sur la voie du développement durable. »

- Sous sa forme actuelle, le modèle de coopération pour le développement pousse à l'extrême les capacités de tous les acteurs. Le chevauchement des activités des institutions internationales (l'ONU, le Groupe des Vingt et l'Organisation de coopération et de développement économiques, par exemple) et le nombre de promesses non tenues en matière de développement soulignent la nécessité d'assurer cohésion et cohérence.
- La coopération pour le développement durable doit être déterminée par la demande. Trop souvent, les initiatives de développement passent à côté de leur cible parce qu'elles ne cadrent pas avec les objectifs et les plans nationaux. Le moment est venu de passer les rênes aux pays de programme. La question de la transparence de l'aide doit être prise au sérieux. Les bénéficiaires ont le droit de savoir comment les donateurs dépensent l'argent dans leur pays et d'obtenir des précisions sur les résultats de la coopération pour le développement. Inversement, les contribuables des pays donateurs ont le droit de savoir comment leur argent est dépensé et s'il est utilisé efficacement. Une aide plus transparente responsabilisera davantage les acteurs du développement s'agissant des résultats obtenus en matière de développement durable.
- Les cadres de responsabilité mutuelle devraient être étendus au développement durable. Quelle que soit la situation d'un pays, sa politique nationale d'aide doit refléter les priorités de développement durable arrêtées par tous les secteurs.
- Des progrès ont été accomplis dans l'harmonisation entre les donateurs, mais il reste beaucoup à faire. La fragmentation des programmes d'aide demeure un obstacle de taille. Les donateurs ne peuvent pas être efficaces s'ils essaient de donner satisfaction à tous; pour gagner en efficacité, ils doivent fournir un

appui plus stratégique. En déléguant les efforts de coopération et en faisant appel aux institutions multilatérales pour mobiliser des ressources supplémentaires, les organismes de développement peuvent éviter les doubles emplois, réduire la fragmentation et alléger les tâches administratives. On peut alors en faire plus avec l'argent fourni au titre de l'aide, et notamment contribuer au développement durable.

- Les partenariats ne sont pas une fin en soi, mais un moyen d'assurer un développement durable. Le succès d'un partenariat repose sur un certain nombre d'éléments, à savoir la confiance et le respect mutuel, une gouvernance solide et efficace, un financement adéquat, la responsabilité mutuelle et la transparence, l'innovation technologique et la mesure des résultats.
- L'aide ne suffira pas à elle seule à assurer la transition vers un développement durable. Cela étant, les pouvoirs publics peuvent prendre des mesures visant à réorienter les investissements et à réduire la charge financière des pays en développement. Il faut s'employer davantage à mobiliser des ressources dans le secteur privé et à promouvoir l'innovation en faveur du développement durable. Pour améliorer les résultats, on pourrait notamment fixer des signaux de prix qui privilégient la viabilité (en appliquant un système d'imposition différenciée, par exemple), renforcer la réglementation, adopter des systèmes d'échange de droits d'émission, définir des critères de développement durable pour la passation des marchés publics, encourager l'adoption généralisée de critères de sélection d'investissements qui favorisent le développement durable, élaborer des mécanismes de partage des risques et des cadres de réglementation, et veiller plus systématiquement à ce que le cadre réglementaire et la politique générale à long terme encouragent l'investissement privé dans les secteurs viables.

D. Il faut recentrer les efforts sur l'intégration du développement durable et de la réduction de la pauvreté

« Il est temps que l'on cesse de considérer le développement durable comme une question d'ordre environnemental. Il s'agit d'intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale du développement. »

- La coopération pour le développement ne produira un effet à long terme que si les trois dimensions du développement durable – économique, sociale et environnementale – sont prises en compte.
- Les plans de développement nationaux devraient être le principal instrument d'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale du développement.
- Un certain nombre d'enseignements soulignent combien il importe de renforcer les capacités. Les réponses au problème du développement durable ont autant de chances, sinon plus, de venir du Sud que du Nord. L'apprentissage doit être considéré comme une voie à double sens. Il importe de renforcer les moyens de planification du développement durable à tous les niveaux – mondial, régional, national et infranational. Il faut aussi renforcer les capacités pour que les gens puissent participer à l'évolution générale de l'économie et en récolter les fruits.

E. Le cadre de développement durable pour l'après-2015 doit rester simple et répondre aux aspirations

« Les objectifs de développement durable sont importants, mais ils ne doivent pas être homogènes. Ils doivent laisser une certaine marge de manœuvre au niveau national et tenir compte des réalités locales. »

- Il faut définir les objectifs qui guideront les efforts de développement après 2015.
- Les objectifs de développement doivent continuer de répondre aux aspirations. Ils doivent être simples et faciles à mesurer. Ils doivent être assortis d'un solide cadre de responsabilisation, et toutes les parties prenantes devront veiller à ce que ces objectifs soient respectés.
- Rio +20 sera une étape importante qui servira à définir le programme de l'ONU pour le développement après 2015. Les recommandations issues de la Conférence pourront former les bases d'un pacte mondial sur le développement durable qui accordera la priorité à la pleine intégration du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.
- Le Forum pour la coopération en matière de développement a un rôle à jouer dans le suivi de la Conférence de Rio +20 et dans la définition du programme de développement au-delà de 2015. Le Forum de 2012 devrait lancer et guider la mise en œuvre des recommandations issues de la Conférence. Il devrait engager des consultations sur le Partenariat mondial de Busan pour une coopération efficace au service du développement.

IV. Résumé des débats

A. Enseignements tirés s'agissant de mobiliser la coopération au service du développement durable

8. **Le développement durable et le développement ne font qu'un.** Les partenaires de développement partagent dans l'ensemble la même optique du développement : il s'agit d'un processus intégré qui est renforcé par la convergence de ses dimensions économique, sociale et environnementale. Bien qu'il existe des exemples d'initiatives qui ont efficacement aidé les pays en développement à promouvoir le développement durable, ces pays ont encore des difficultés à intégrer ces dimensions.

9. **Le principe des responsabilités communes mais différenciées, l'un des principes de Rio, est plus d'actualité que jamais.** Avec de nouveaux acteurs, modalités et sources de financement, le paysage du développement est aujourd'hui plus complexe et se caractérise par des objectifs multiples et contradictoires. L'aide n'est pas seulement un important geste de solidarité, elle peut aussi rapporter des fruits aux donateurs comme aux pays de programme, surtout si elle vise à assurer des moyens d'existence plus durables.

10. **Le développement durable doit être placé sous la direction et le contrôle des pays.** L'aide au développement doit être dictée par la demande et non par les priorités des donateurs. Elle doit mettre l'accent sur le renforcement des institutions. Les modalités de l'aide doivent être adaptées à la situation de chaque pays. Les impératifs de qualité de l'aide, tels que responsabilité des résultats à long terme, coordination de l'action des donateurs, prévisibilité et souplesse, demeurent importants.

11. **En matière de développement durable, il est encore plus important de privilégier les résultats à long terme.** Dans un monde où les citoyens attendent des résultats mesurables de la coopération au développement, il importe de trouver le juste milieu entre des solutions rapides et l'impact à plus long terme sur la réduction de la pauvreté et la durabilité. Les donateurs doivent s'engager sans attendre et sur le long terme, avec une stratégie de sortie clairement définie. Il faudrait approfondir la réflexion sur l'évaluation du développement durable pour mesurer les résultats des efforts de développement.

12. **Le développement durable passe par la coopération fondée sur des rapports équilibrés entre les partenaires de développement.** Le respect mutuel, le renforcement de la confiance et la gestion des attentes sont des conditions indispensables au succès des partenariats pour le développement, mais bon nombre de ces partenariats demeurent déséquilibrés. Un code de conduite mutuellement convenu et applicable à tous pourrait aider à résoudre le problème des inégalités et à promouvoir une coopération efficace.

13. **Les modes de financement du développement durable évoluent.** L'aide demeure d'une importance cruciale pour de nombreux pays et peut véritablement changer les choses si elle est utilisée efficacement, mais elle ne peut assurer à elle seule un développement durable. L'aide est de plus en plus utilisée pour mobiliser d'autres sources de financement du développement. Il importe de tirer meilleur parti des échanges commerciaux, des investissements privés étrangers et intérieurs, de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour mobiliser d'autres ressources en faveur du développement durable.

14. **Les sources publiques et privées de financement du développement doivent être mieux coordonnées.** Le secteur privé est aujourd'hui la principale source de financement des projets d'infrastructure. Lorsque l'aide sert de catalyseur, il est important de veiller à ce que les fonds publics n'aient pas un effet d'éviction sur les investissements privés. Un secteur privé dynamique contribue à réduire la dépendance à long terme à l'égard de l'aide.

15. **Les grandes entreprises peuvent jouer un rôle central en utilisant des technologies et des infrastructures durables.** Les 500 plus grandes entreprises qui produisent l'essentiel des produits de base dans le monde doivent être encouragées à utiliser des modes de production plus durables.

16. **Le respect par les pays donateurs et les pays de programme de leurs obligations réciproques est un facteur crucial pour le développement durable.** L'expérience montre que les pays dotés de solides mécanismes et instruments de responsabilité mutuelle peuvent mieux aligner l'aide sur les priorités nationales, ce qui leur permet d'obtenir de meilleurs résultats. Le système de redevabilité doit être appliqué par tous les types de prestataires et acteurs dans les pays de programme. Pour ce faire, il doit être fondé sur les principes de participation démocratique et de responsabilité au niveau national, dans les pays donateurs comme dans les pays de programme.

17. **Les éléments nécessaires pour promouvoir la responsabilité mutuelle sont aujourd'hui mieux compris.** Tous les pays de programme devraient élaborer une politique d'aide ancrée dans le principe de responsabilité mutuelle ancré et axée sur le développement durable. Le système de responsabilité mutuelle fonctionne mieux s'il repose sur la prise en charge commune du programme. Il est également

important de définir, au niveau local, un cadre de suivi des résultats et de l'impact. Il convient de procéder à des examens annuels de haut niveau, avec la participation de tous les intéressés dans les pays de programme, pour évaluer les progrès accomplis grâce à l'aide. Ce processus national devrait reposer essentiellement sur le contrôle des activités de développement par le parlement et une plus large participation de la société civile. La transparence de l'aide et la communication rapide d'informations détaillées et à jour doivent être prises au sérieux car ce sont les bases mêmes de la responsabilité mutuelle. Il faut également renforcer la responsabilisation nationale dans les pays donateurs.

B. La mobilisation de la coopération internationale au service du développement durable se heurte à des obstacles

18. Les progrès dans la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement demeurent limités. Bien que des progrès aient été accomplis, la pauvreté, la faim, les inégalités et les maladies généralisées continuent à sévir. Le coût initial élevé de la transition vers le développement durable va accroître encore les pressions qui pèsent sur le financement du développement. Dans le contexte de crise économique et financière mondiale, les contribuables sont de plus en plus réticents à financer la coopération internationale.

19. La coopération en matière de développement doit être repensée dans une optique de coopération pour le développement durable. C'est indispensable pour promouvoir cette vision commune. Les engagements pris doivent être tenus, et les plans ou programmes (visant par exemple à promouvoir la gestion des ressources naturelles, l'éducation, la santé, la responsabilisation et la gouvernance démocratique) doivent être adaptés pour faire du développement durable une réalité. Ils doivent s'appuyer sur les faits (les avantages d'investir dans les femmes et les filles, par exemple) et l'aide doit être consentie sur la base des besoins et de la vulnérabilité au changement climatique et aux chocs économiques. Aucun pays ne doit être laissé pour compte. Il faut mettre en place des mécanismes qui permettent d'éviter que les projets n'aient des effets environnementaux ou sociaux indésirables.

20. Il faut accorder le même degré de priorité aux trois piliers du développement durable, l'élimination de la pauvreté restant un objectif fondamental. Pour promouvoir le développement durable, il ne suffit pas d'introduire des éléments de protection de l'environnement : le pilier économique du développement durable nécessite une remise à plat totale pour gagner en durabilité. Certains participants ont souligné que, si l'intégration est importante, l'élimination de la pauvreté doit rester la priorité.

21. Il appartient aux dirigeants politiques, au plus haut niveau, d'obtenir l'adhésion des différents acteurs au programme national de développement durable. Eux seuls peuvent promouvoir la collaboration entre les différents ministères et les autres acteurs. Les gouvernements des pays de programme doivent tenir fermement la barre politique pour rallier l'appui des acteurs internationaux et nationaux aux programmes nationaux pour le développement durable.

22. Les activités de développement et l'accès au financement doivent privilégier davantage la dimension humaine. La coopération en matière de développement n'est pas seulement l'affaire de l'exécutif; elle doit associer les autres parties prenantes et faire une plus grande place au facteur humain. Les citoyens et leurs défenseurs peuvent aider à garantir que l'aide au développement est

allouée sur la base des besoins, en accordant le même degré de priorité aux trois piliers du développement durable. Il faut s'employer à mobiliser davantage les populations et les ressources locales.

23. Donner la priorité au développement durable ne doit pas se traduire par l'imposition de nouvelles conditions. Les donateurs continuent d'influencer la manière dont les flux d'aide au titre de la coopération sont utilisés, notamment en imposant de nouvelles conditions. Les décisions concernant l'aide sont trop souvent prises à huis clos. Bien que la qualité de l'aide s'améliore dans les pays de programme, les donateurs ne fournissent pas un appui budgétaire suffisant et n'établissent pas de rapports sur l'exécution des budgets et des plans. En outre, il deviendra plus important de déterminer dans quelle mesure la coopération en matière de développement peut être programmée au niveau national. Certains craignent que le développement durable ne serve de prétexte pour imposer de nouvelles conditions. Afin d'apaiser ces craintes, tous les acteurs concernés devraient se réunir régulièrement pour examiner les modalités de leurs activités.

24. La gestion et la coordination de l'aide imposent des choix difficiles. Il est généralement admis que les programmes d'aide devraient être regroupés. Les donateurs doivent mieux coordonner leur action – y compris avec ceux qui n'opèrent pas dans le pays. Cela signifie inévitablement qu'ils devront être plus sélectifs et concentrer leurs efforts dans les domaines où ils ont des atouts particuliers et une expérience plus pointue.

25. Il faut repenser la question du renforcement des capacités pour mieux appuyer les priorités du développement durable. En dépit des gros efforts déployés pour renforcer encore les capacités, il reste beaucoup à faire. Chaque pays a des besoins particuliers à cet égard et doit donc recevoir une aide qui réponde spécifiquement aux priorités gouvernementales pour assurer un développement durable. Il importe de s'employer davantage à renforcer les capacités de tous les ministères compétents, tout en accroissant l'aide consacrée au renforcement des capacités des parties prenantes qui ne relèvent pas de l'exécutif.

26. Bien que certains remettent en question le modèle économique dominant, il reste difficile de mobiliser les ressources nécessaires en faveur du développement durable. Vu le nombre d'engagements qui n'ont pas été honorés, le déficit de financement est énorme. Les donateurs doivent s'engager sans plus attendre à fournir une aide plus prévisible et à long terme. Il demeure essentiel d'améliorer l'efficacité de l'aide : l'utilisation inefficace des ressources et la lourdeur des procédures d'octroi font qu'une grande partie de l'aide est gaspillée. De nombreux pays de programme ont des difficultés à gérer de manière cohérente le volume grandissant de l'aide fournie au titre du développement par des sources diverses et encore plus de mal à orienter ces ressources vers le développement durable.

27. Le contrôle indépendant des activités de coopération en matière de développement est important pour déterminer, par exemple, si les accords de prêt tiennent compte des priorités nationales et s'ils sont durables. Les mécanismes de contrôle interne, tels que les rapports du vérificateur général des comptes, doivent être renforcés. Il faudrait notamment établir des rapports plus fréquents et les publier plus rapidement. Parallèlement, la société civile devrait avoir une plus grande marge de manœuvre, au niveau tant national que local, pour évaluer les activités de coopération en matière de développement.

28. **Il est essentiel de responsabiliser tous les acteurs.** De même que les gouvernements, les acteurs de la société civile internationale doivent être davantage responsabilisés au niveau national. Les organisations non gouvernementales apportent souvent leur coopération pour le développement sans présenter de rapports sur les plans de développement nationaux.

29. **Les incohérences entre politiques doivent être éliminées à tous les niveaux.** Les systèmes internationaux ou nationaux sont rarement conçus pour promouvoir l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale. Il est impératif d'améliorer la cohérence entre les politiques de développement et les directives relatives au commerce, à l'investissement et au transfert de technologie pour garantir que l'impact de l'aide n'est pas sapé par d'autres apports.

30. **Il importe d'améliorer la coordination entre les instances internationales pour éviter de répéter les mêmes débats.** Vu le grand nombre d'acteurs concernés, les mêmes questions de développement durable et de coopération pour le développement sont abordées au sein de différentes instances internationales. Il ne faut pas forcément créer de nouvelles institutions. Ce qu'il faut, c'est veiller à ce que les débats menés dans différentes instances s'enrichissent mutuellement et ne fassent pas double emploi.

C. Possibilités de promouvoir le développement durable dans le cadre de la coopération internationale

31. **C'est maintenant qu'il faut repenser la coopération pour le développement.** Rio +20 et les discussions en cours sur le programme de développement pour après 2015 aideront à définir les futures activités dans ce domaine.

32. **De nouvelles possibilités d'associer l'ensemble des acteurs de la coopération au service du développement pour parvenir au développement durable se font jour.** Tous les acteurs doivent être audacieux et visionnaires lorsqu'ils conçoivent des stratégies de développement durable, qui devraient s'appuyer sur un processus continu d'apprentissage. Les donateurs devraient faire preuve de créativité et ne pas hésiter à prendre des risques pour promouvoir des solutions innovantes dont l'application pourra être étendue.

33. **Le développement n'a jamais mobilisé autant d'énergie.** De plus en plus d'acteurs s'investissent dans la coopération pour le développement, en apportant leur expertise et les connaissances qu'ils ont tirées de leur expérience sur ce qui marche et ce qui ne marche pas dans le domaine de la coopération internationale au service du développement durable.

34. **Le rôle des gouvernements dans le développement est mieux reconnu,** tout comme la nécessité de renforcer les capacités des institutions nationales. L'appropriation nationale demeure le principe de base du développement durable, même si la coopération régionale et sous-régionale reste très importante.

35. **De nouveaux types et de nouvelles sources de ressources pour le développement sont exploitables.** L'aide est de plus en plus utilisée pour tirer parti de ressources non exploitées et les mettre au service du développement durable : c'est le cas par exemple de l'investissement étranger direct et d'autres catégories d'investissement. Le financement de la lutte contre les changements climatiques peut être un moteur important du développement durable, mais doit venir s'ajouter à

l'aide publique au développement. Quelques fonds régionaux conséquents demeurent inexploités.

36. De nombreuses initiatives sont prometteuses et susceptibles d'être étendues, mais doivent être surveillées de près. L'application de méthodes innovantes dans les domaines de l'énergie et de la gestion des déchets peut être étendue. Les progrès technologiques, qui permettent à des citoyens qui n'en auraient pas les moyens autrement d'avoir accès aux technologies de l'information et de la communication, doivent être mieux exploités dans le cadre de la coopération pour le développement. L'investissement doit donc s'accompagner de garde-fous sociaux et être régulièrement contrôlé par des acteurs indépendants, notamment au moyen de la mise en place de systèmes de suivi au niveau régional.

37. Bien utilisées, des ressources limitées peuvent faire des miracles. Malgré les restrictions financières, tous les acteurs devraient continuer à nourrir de hautes ambitions pour la coopération pour le développement. Les méthodes non conventionnelles et centrées sur l'être humain peuvent produire des résultats impressionnants, notamment dans le domaine du développement social. Un pays a prouvé qu'en mobilisant les ressources et les populations locales, il était possible d'atteindre l'objectif consistant à construire 1 000 salles de classe supplémentaires dans un délai très court. Il serait également bon de mieux cibler les sources de financement innovantes pour réaliser l'objectif général du développement durable.

38. Gouvernements et entreprises privées devraient s'associer pour encourager l'innovation et limiter la volatilité de l'investissement. Les entreprises privées se tournent de plus en plus vers les pays en développement pour trouver des idées novatrices. Pour ces derniers, il est essentiel de mettre en place des cadres réglementaires et de se forger une bonne image pour attirer les investisseurs. Il y a là un gros potentiel qui n'est pas encore totalement exploité.

39. Une importante somme de connaissances existe et devrait être mieux utilisée. Le fait d'associer plus souvent plusieurs parties prenantes permettra de mieux exploiter le potentiel que représente le riche savoir des populations autochtones. Les pays en développement possèdent des connaissances et un savoir-faire qu'ils veulent partager avec d'autres pays en développement. La coopération Sud-Sud peut concourir au partage des solutions innovantes et à l'extension des méthodes qui marchent.

40. La portée des cadres de responsabilité mutuelle devrait être élargie au développement durable. Indépendamment du contexte national, les politiques d'aide nationales devraient refléter les priorités de développement arrêtées d'un commun accord par tous les secteurs, ainsi que celles décidées au niveau national et intégrées aux politiques gouvernementales. Certains pays ont mis en place des stratégies de développement durable solides dont d'autres pourraient s'inspirer. Il serait souhaitable que le système des Nations Unies joue un rôle dans ce processus en tenant les donateurs responsables d'aider à la réalisation des tâches prioritaires.

41. L'application du principe de responsabilité mutuelle aux niveaux régional et mondial peut encourager les progrès accomplis sur le terrain. Il a été démontré que la mise en place de cadres et d'instruments de responsabilité mutuelle est souvent inspirée par des initiatives prises aux niveaux régional et mondial pour promouvoir le respect du principe de responsabilité mutuelle au niveau national. Un débat technique approfondi est en cours au niveau mondial, faisant apparaître des

mécanismes qui synthétisent de plus en plus les activités pour permettre de mieux savoir dans quels secteurs les engagements en matière d'aide au développement ne sont pas tenus. Il importe de travailler à la mise en place d'un cadre mondial unique. Au niveau régional, les exemples de réussite montrent qu'il est essentiel de réunir tous les acteurs concernés pour qu'ils discutent d'un ensemble concret d'engagements si l'on veut être à la hauteur des attentes et garantir la réalisation de progrès. Le Pacte de Cairns pour le renforcement de la coordination du développement dans la région du Pacifique offre l'exemple d'un mécanisme régional d'examen par des pairs qui a permis de progresser sur le plan de la responsabilité mutuelle. De tels mécanismes peuvent aider à garantir que les promesses seront tenues.

D. Se tourner vers l'avenir : façonner un avenir durable – un programme de développement se dégage pour l'après-2015

42. L'action en faveur du développement qui sera menée après 2015 devrait obéir à un ensemble d'objectifs fixés dans le cadre d'un programme unique. Rio +20 est une conférence sur le développement et non une conférence sur l'environnement. Elle contribuera grandement au programme des Nations Unies pour l'après-2015. Il est temps de repenser les modèles de développement. S'il y a des divergences sur le contenu de ce programme, les parties prenantes semblent néanmoins s'accorder sur le fait qu'il faut s'orienter vers un programme de développement unique pour l'après-2015, au centre duquel doit figurer le développement durable.

43. Les objectifs de développement futurs devront être stimulants, simples, peu nombreux et faciles à contrôler. Les objectifs du Millénaire pour le développement devraient être conservés et servir de base au programme de développement pour l'après-2015. Les lacunes manifestes dans la réalisation des objectifs du Millénaire devraient être comblées, et le programme et les objectifs de développement durable, une fois qu'ils auront été adoptés, devraient s'appliquer à tous les pays.

44. Le développement durable doit être au cœur du programme de développement pour l'après-2015. Les rencontres internationales devraient contribuer à diffuser ce message en prônant une coopération pour le développement qui s'adapte rapidement à ce changement d'orientation. Néanmoins, s'il faut que l'aide devienne plus « verte », l'élimination de la pauvreté et l'instauration d'une croissance profitant à tous dans les pays les plus pauvres doivent rester la priorité. Des problématiques comme la participation des femmes, le sort des jeunes et des enfants, l'emploi et le travail décent et la construction d'une économie autonome devraient figurer au cœur de tout programme futur. Les principaux domaines d'intervention liés à l'environnement sont la consommation et les modes de production durables et l'investissement dans les infrastructures. La réduction des émissions de gaz à effet de serre par habitant et la protection de la biodiversité devraient également être inscrites au futur programme de développement. On pourrait aussi s'inspirer des engagements et principes en matière de développement adoptés au Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement qui s'est tenu à Busan. Il faut organiser de larges consultations, ouvertes à la société civile et aux jeunes, avant de formuler les nouveaux objectifs.

45. **Les objectifs pour l'après-2015 devraient prendre en compte la paix, la sécurité et les droits de l'homme, ainsi que la gouvernance et l'état de droit.** La gouvernance est étroitement liée au renforcement des capacités des institutions nationales. L'accent mis sur la gouvernance ne devrait pas conduire à assortir de conditions l'aide accordée aux pays en développement. Par ailleurs, la priorité doit aussi être accordée à la gouvernance dans les pays développés, ainsi qu'à celle pratiquée à l'échelle mondiale. La présence des pays en développement dans les institutions internationales est fondamentale. Enfin, l'élaboration de stratégies de développement fondées sur les droits devrait faire partie intégrante des objectifs pour l'après-2015.

46. **Les initiatives en faveur du développement durable devraient être pensées dans une perspective globale.** Elles devraient tenir compte du contexte général dans lequel elles prennent forme, lequel se définit actuellement par la dynamique de la mondialisation et de l'interdépendance croissantes, mais aussi par l'intensification des problèmes mondiaux qui requièrent une action collective. Le développement durable fait sans aucun doute partie de ces problèmes.

47. **Il faut nouer de nouveaux types de partenariats.** La coopération Sud-Sud est essentielle, mais elle n'a pas les mêmes caractéristiques que la coopération Nord-Sud. La mise en place de réels partenariats avec le secteur privé sera de plus en plus importante pour promouvoir le développement durable. Il conviendra également d'encourager les travaux de recherche scientifique indépendants pour guider les politiques en matière de développement, tant des pays de programme que des prestataires.

48. **Le développement durable doit être placé au centre** des politiques d'aide des pays de programme et des plans stratégiques des prestataires, sans porter préjudice à l'autonomie et à l'autorité des États et sans ajouter de nouvelles conditions à l'octroi d'une aide. Pour mesurer les progrès accomplis vers le développement durable, il faudra peut-être examiner de façon plus rigoureuse les projets et programmes individuels de coopération au service du développement, à l'aide de critères permettant de les évaluer quantitativement. Tout cela doit se faire sans perdre de vue l'objectif général.

49. **Le programme de développement pour l'après-2015 devrait être fondé sur le principe de responsabilité.** Ce principe doit valoir non seulement pour les gouvernements, mais aussi pour les organisations de la société civile et le secteur privé. Quelques pays se sont faits les champions du principe de responsabilité mutuelle : il faudrait les inciter à montrer à tous les bénéfices de cette pratique, ainsi que le rôle que peut et devrait jouer chacune des parties prenantes, et cela sans grever leurs ressources humaines souvent limitées.

50. **Le Forum pour la coopération en matière de développement a un rôle à jouer dans le suivi des décisions prises à Rio +20 et dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.** Seule instance intergouvernementale à composition universelle, le Forum est bien placé pour guider l'application des décisions prises à Rio +20 et étudier les implications du Partenariat mondial de Busan pour une coopération efficace au service du développement pour les processus pilotés par les organismes des Nations Unies. Il serait également utile que le Forum propose une panoplie d'instruments et une base de données compilant des informations, les bonnes pratiques et les leçons tirées des activités de promotion du développement durable, en s'appuyant sur un ensemble

transparent de critères. Le Forum devrait également consolider la position qu'il occupe en tant qu'organe de référence au niveau mondial s'agissant du principe de responsabilité mutuelle, afin de contribuer à définir des cadres permettant un véritable partenariat au service du développement durable. Il est essentiel d'instaurer une complémentarité entre les diverses plates-formes. Le Forum devrait être prêt à assumer de nouvelles responsabilités en tant que seul mécanisme intergouvernemental universel, et notamment à contribuer aux discussions relatives au programme de développement pour l'après-2015.
